L'Echo des Léodégariens

Edition 2016-2017

Les illuminations de Noël

Bulletin n°17

SOMMAIRE

Edition n°17

1	*Le mot du Maire*
2-3	*Budget 2016*
4	*Investissements 2016*
5	*Extension et rénovation de la mairie*
6	*Projets 2017*
7	*Des slovènes s'attaquent à notre église*
8	*Départ en retraite de M. RAQUIN René*
9	*Un nouvel employé communal*
10	*Une journée avec…*
11	*Remplacement de la secrétaire de mairie*
12-13	*Concours des potagers et des maisons fleuries*
14-15	*Cérémonie des vœux 2016*
16-17	*La vie de notre école*
18	*Le repas des ainés*
19	*Club La Tendresse*
20	*Amicale des Donneurs de sang*
21	*Vouzance et Loire*
22	*Association des parents d'élèves du RPI*
23	*Le Centre Social La Farandole*
24	*L'école des années 1990*
25	*Création du RPI*
26	*D'un siècle à l'autre 1916-2016*
27	*Décisions du Conseil Municipal en 1916*
28-29	*Saint-Léger d'hier et d'aujourd'hui*
30	*La Communauté de Communes Le Donjon Val Libre*
31	*Infos diverses*
32	*Infos Pratiques*
33	*Mémo utile*

La commission du bulletin :

Bernard Poignant, Sandrine Canot, Joël Dumont,
Franck Jacquet, Joëlle Picard, Michel Rajaud,
Karine Terrier, Isabelle Vernusse.

Avec la participation de Nelly Jacques

Reprographie : Centre Com – Paray le Monial
Directeur de publication : Maire de Saint Léger sur Vouzance
Rédacteurs : La commission du bulletin
Crédit photos : M. Arnoux et diverses sources
Création : Décembre 2016

Le mot du maire

Cette dix-septième édition de "L'Echo des Léodégariens" me permet de vous adresser, en mon nom personnel et au nom du conseil municipal, mes vœux les plus sincères de bonne et heureuse année et d'excellente santé. Je souhaite que cette nouvelle année 2017 soit féconde et riche d'espoirs, qu'elle vous apporte la joie et la réussite, que vos projets se réalisent, sur le plan personnel, familial et professionnel.

Ce bulletin municipal, conçu et réalisé par une équipe motivée, me donne également l'occasion de remercier toutes les forces vives qui œuvrent tout au long de l'année pour développer et dynamiser notre belle commune : entrepreneurs, agriculteurs, artisans, commerçants, employés communaux et conseillers municipaux, professeur des écoles, bénévoles qui s'investissent dans les associations, lauréats des concours des maisons fleuries et des potagers.

Depuis le 2 mai 2016, notre petit bourg vit au rythme du chantier d'extension et de rénovation de la mairie. Nous avons dû gérer quelques difficultés, retards et imprévus, inhérents à toute construction, mais aujourd'hui le projet se dessine. Je suis persuadé que le résultat final sera à la hauteur de nos attentes, même s'il exige encore un peu de patience. L'ossature et les finitions bois de l'agrandissement confèrent au bâtiment une ambiance chaleureuse, la nouvelle petite salle de réunions, ouverte sur la place de l'église, bénéficie largement de la lumière extérieure. Nous sommes, bien sûr, impatients de vous accueillir, certainement au printemps 2017, dans une maison commune entièrement rénovée.

Avec une certaine émotion, nous avons tourné, au 1er avril 2016, la page d'une carrière de trente ans au service de la commune : notre ami René RAQUIN a fait valoir ses droits à la retraite. La municipalité, associée aux élus du Pin, lui a rendu un hommage mérité, que je vous invite à découvrir au sein de ce bulletin. Je lui renouvelle tous mes vœux de longue et heureuse nouvelle vie, et je souhaite la bienvenue à Jean-Yves PELLETIER qui, depuis le 1er mars, a repris le flambeau.

Au cours de cette année, Nelly a dû s'absenter quelques mois pour cause d'heureux événement. Son remplacement a été assuré par Christelle PAIR que je remercie pour le travail qu'elle a effectué au service de notre commune.

Cette année a également été marquée par la disparition de notre communauté de communes qui fusionne avec celles de Varennes sur Allier et de Dompierre sur Besbre, contre notre gré. Malheureusement, tout s'éloigne et tout se dilue, pour toujours moins de proximité. Le siège de cette nouvelle intercommunalité sera situé à Varennes sur Allier, à une distance de 50 kilomètres. Nous vivons dans une petite commune rurale qui doit faire face au manque programmé de moyens, qui voit s'éloigner les centres de décision. Mais nous résistons et nous mettons tout en œuvre pour que Saint Léger reste une commune dynamique où il fait bon vivre, dans une ambiance agréable et sereine, bien loin de tous les tumultes qui agitent aujourd'hui notre pays.

Je souhaite une parfaite intégration aux nouveaux arrivants qui ont choisi de s'installer dans notre commune, et je les invite, ainsi que tous les habitants, à participer à la cérémonie des vœux, le vendredi 6 janvier 2017 à 19 heures, où le meilleur accueil leur sera réservé.

Bernard POIGNANT

Le budget 2016

Dépenses de fonctionnement : 216 514 €

- **Charges à caractère général** **96 815 €**
  Entretiens, eau, électricité, combustibles, carburants, fournitures, assurances, poste et téléphone, achat repas cantine, …
- **Charges de personnel** **71 401 €**
  Salaires et charges sociales du personnel
- **Charges de gestion courante** **32 523 €**
  Contribution organismes; indemnités et charges élus locaux, subventions versées.
- **Virt à section investissement** **11 820 €**
- **Charges financières** **3 655 €**
- **Charges exceptionnelles** **300 €**

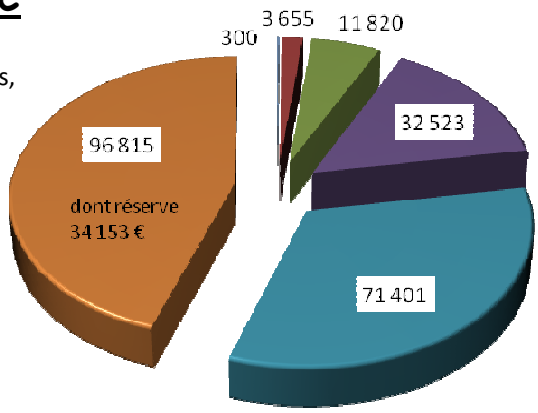

Recettes de fonctionnement : 216 514 €

- **Produits et services du domaine** **21 925 €**
  Repas cantine, vente électricité, concessions, …
- **Impôts et taxes** **80 060 €**
  Contributions directes perçues (3 taxes, droits mutation, compensation taxe pro)
- **Dotations, subventions, particip.** **63 787 €**
  Dotation de fonctionnement, subventions départementales, compensations, …
- **Revenus des immeubles** **15 000 €**
- **Prod. divers et exceptionnels** **13 001 €**
- **Excédent antérieur** **22 741 €**

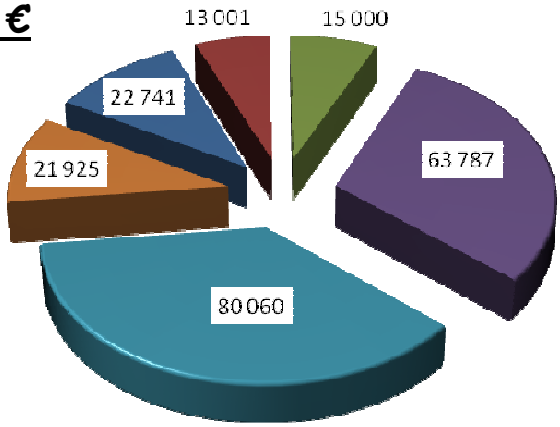

Dépenses d'investissement : 401 311 €

- **Déficit d'investissement exercice précédent** **18 094 €**
- **Remboursement d'emprunts** **19 342 €**
- **Dépenses d'équipement** **363 875 €**
  (Voir détail investissements Page 4)

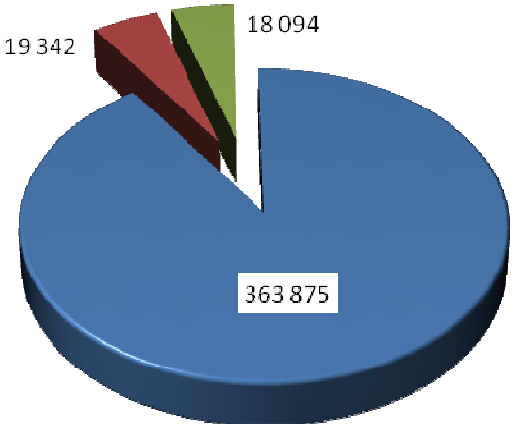

Recettes d'investissement : 401 311 €

- **Excédent antérieur capitalisé (Exercice précédent)** **126 303 €**
- **Subventions reçues** **159 890 €**
- **Financement de la TVA** **55 000 €**
- **Emprunt réalisé** **40 000 €**
- **Fond compensation de la TVA** **8 298 €**
- **Virt de section fonctionnement** **11 820 €**

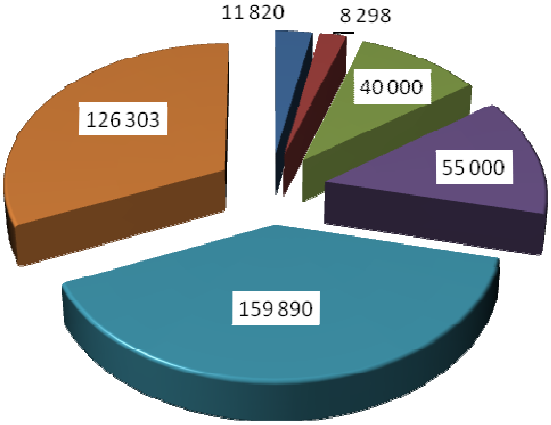

Un budget 2016 qui fait la part belle à l'investissement ...

La section d'investissement de ce budget 2016 s'élève à plus de 400 000 €, soit presque le double de la section de fonctionnement. Avec 364 000 € de dépenses d'équipement, ce programme d'investissement est le plus important, jamais réalisé dans notre petite commune.

Le projet d'extension et de rénovation de la mairie représente 264 000 € TTC, mais nous consacrons également 63 000 € pour la voirie, 20 000 € pour le remplacement du tracteur et 17 000 € au titre de divers programmes d'investissements.

La mise en place de ce programme ambitieux peut paraître paradoxale en ces temps de crise, quand on sait que les ressources des communes rurales sont orientées à la baisse. Toutefois, outre le fait que l'investissement a la vertu de relancer l'économie d'un pays en proie à des difficultés, il permet surtout de drainer des subventions substantielles en faveur de notre collectivité et de rénover et moderniser notre patrimoine communal afin de renforcer l'attractivité de notre territoire. Bien sûr, la réalisation de ce programme est concevable surtout grâce à la bonne situation des finances communales.

Les subventions obtenues pour les différents programmes (160 000 €) et l'excédent antérieur capitalisé (126 000 €) financent près des trois quarts de ce budget d'investissement. La TVA, qui représente 60 000 € et sera récupérée l'année suivante, est financée par une ligne de trésorerie de 55 000 € (que nous n'avons pas encore utilisée en cette fin novembre).

Ces ressources financières conséquentes nous ont permis de puiser seulement 12 000 € sur le budget de fonctionnement et de limiter le recours à l'emprunt à 40 000 €. Celui-ci a été réalisé auprès de la caisse de Crédit Mutuel de Digoin-Gueugnon et nous avons bénéficié d'un taux de 0,95% sur dix ans. La moitié à été débloquée en juillet et le solde en novembre, sachant que cette deuxième moitié de l'emprunt servira également à financer les investissements de 2017. Compte tenu d'un remboursement annuel de la dette à hauteur de 20 000 €, ce montage financier permettra de ne pas augmenter, sur les deux ans, l'endettement de la commune.

Le maintien de l'encours d'emprunt à un niveau raisonnable, aux alentours de 100 000 €, reste bien sûr un objectif prioritaire, afin d'être en mesure de réaliser de nouveaux investissements dans l'avenir sans être obligé d'augmenter les taux des impôts locaux.

... mais sans relâcher l'effort sur le fonctionnement

Les recettes courantes de fonctionnement s'élèvent à 194 000 €, dont 80 000 € pour les produits de la fiscalité et 64 000 € de dotations et subventions. Ces dernières se réduisent malheureusement chaque année (baisse de 3540 € de la dotation de fonctionnement qui se cumule avec les 4000 € de diminution en 2015) car nous devons contribuer au redressement de l'Etat qui ne se relève pas très vite et nous applique chaque année de nouvelles restrictions.

Face à ces contraintes budgétaires, nous n'avons pas d'autre alternative que de maîtriser le mieux possible nos dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère général et les frais de personnel représentent l'essentiel de nos dépenses courantes.

Ce budget de fonctionnement comprend une "réserve" de 34 000 € qui correspond à une somme inscrite au budget en dépenses et qui, sauf imprévu, ne sera pas déboursée et constituera de ce fait l'excédent de fonctionnement de l'année.

Les frais de personnel intègrent cette année le salaire et les charges liées au remplacement de la secrétaire de mairie (compensées par des indemnités qui figurent en recettes) et au tuilage sur un mois des employés communaux.

En cette fin d'année, l'exécution du budget est conforme aux prévisions votées au printemps. L'excédent de fonctionnement de 2016 devrait se situer aux alentours de 45 000 €, soit légèrement en retrait par rapport à l'excédent constaté au compte administratif de 2015 (59 411 €) et à celui de 2014 (58 392 €).

Les résultats sont satisfaisants mais la marge de manœuvre reste étroite.

Bernard POIGNANT

Les investissements 2016

Le budget d'investissements de 2016 est principalement consacré au projet d'extension et de rénovation de la mairie. Toutefois, le conseil municipal a décidé de voter des crédits pour la voirie, pour l'entretien et l'amélioration des bâtiments communaux, pour l'aménagement de l'espace public et pour l'achat de matériels.

Travaux de voirie

Le Conseil départemental a décidé de rétablir les subventions aux communes pour la rénovation de la voirie sur la base de 30% des travaux, avec un plafond de 1500 € par kilomètre de voirie communale pour deux ans (ce plafond devrait être porté à 2000 €, toujours pour deux ans).

Suite aux travaux de la commission des chemins, nous avons décidé de rénover 310 mètres sur le chemin des Bois clairs et des Parizets, de goudronner et aménager le haut du chemin des Breux (sur 100 mètres à partir de la place de l'église), de rénover sur 600 mètres le chemin entre le Point du jour et le chemin des Thénons, d'aménager et de goudronner l'Impasse des vignes sur 132 mètres.

Suite à un appel d'offres, le marché a été attribué à l'entreprise COLAS pour un montant de 43 682 € TTC, qui se situe un peu en-dessous des estimations initiales. Compte tenu du planning chargé des entreprises (lié certainement aux nouvelles subventions), les travaux programmés à l'automne 2016 ne seront réalisés qu'en mars 2017. Nous profiterons de l'opportunité de prix raisonnables pour rénover 60 mètres supplémentaires entre le chemin des Thénons et le Centre équestre et pour buser le fossé à l'intersection du chemin des Thénons.

Pour financer ce programme, nous avons obtenu deux subventions du Conseil départemental : 5000 € au titre de la solidarité départementale, et 8100 € au titre de la voirie.

Au cours de cette année, l'entreprise VERNIAUD a procédé à la réparation de plusieurs aqueducs endommagés par les intempéries et au curage de fossés pour un montant de 1171 € TTC.

Renouvellement du tracteur

Après de nombreuses années de bons et loyaux services, le tracteur FIAT, en copropriété avec la commune du Pin, a fini par nécessiter de grosses réparations. Nous avons alors décidé de le remplacer par un tracteur d'occasion équipé d'un chargeur, d'un godet à terre et d'une benne arrière hydraulique. Cet investissement, réalisé uniquement par notre commune, s'est élevé à 20 020 € hors taxes, soit 24 024 € TTC.

Nous remercions vivement Monsieur le Député Gérard CHARASSE qui nous a attribué une subvention de 10 000 € sur la réserve du ministère de l'intérieur afin de nous aider à financer cet équipement indispensable pour notre commune.

Divers travaux d'aménagements et achats de petits matériels

Le logement de la cantine a bénéficié de travaux nécessaires de rénovation de sa salle de bains, confiés à l'entreprise AZEVEDO de Digoin pour un montant de 3372 € TTC.

L'achat d'arbustes et fournitures pour les abords de la salle polyvalente, la démolition d'une ancienne remise, le remplacement d'un interrupteur différentiel à l'église, et l'alimentation électrique du distripain ont coûté au total 2164 € TTC.

Enfin, comme chaque année, nous avons effectué des achats incontournables de matériels pour un montant de 6800 € TTC : poteau d'incendie, réfrigérateur pour la cantine, extincteurs, pneus pour le tracteur, cuve à fuel, conteneurs isothermes pour la cantine.

Bernard POIGNANT

Extension et rénovation de la mairie

Récapitulatif général du montant des travaux et honoraires

(Devis retenus suite consultation des entreprises de février 2016)

N°	Nom des LOTS	Entreprises retenues	Montants HT	Montants TTC
1/01	Gros Œuvre - Démolition	SAS LASSOT TP	19 101,75	22 922,10
2/16	Assainissement	SAS LASSOT TP	12 483,00	14 979,60
3/02	Ossature bois - Bardage - Couverture	ETS COMTE SAS	46 678,08	56 013,70
4/05	Menuiseries aluminium	Menuiserie MOTTOISE	16 985,36	20 382,43
5/07a	Menuiseries bois	Menuiserie MOTTOISE	17 373,54	20 848,25
5/07b	Menuiseries bois - Aménagements	Menuiserie MOTTOISE	11 452,28	13 742,74
6/08a	Plâtrerie - Isolation - Peinture	SARL LAPENDRY	26 432,42	31 718,90
6/08b	Plâtrerie -Peinture - Aménagements	SARL LAPENDRY	3 081,12	3 697,34
7/10	Carrelage -faïence	SAS LASSOT TP	9 741,63	11 689,96
8/12	Plomberie - Sanitaire	Entreprise AZEVEDO	5 012,00	6 014,40
9/14	Electricité - Lustrerie - Chauffage	CD'ELEC	15 281,17	18 337,40
10/25a	Serrurerie	CBS - C-B. Serrurerie	4 300,00	5 160,00
10/25b	Serrurerie - Aménagements	CBS - C-B. Serrurerie	3 950,00	4 740,00
Sous total Devis des entreprises			**191 872,35**	**230 246,82**
Honos architecte - Bureau contrôle - Divers		Cab. Bonniaud / Apave	19 471,57	23 365,88
Dépenses imprévues (pour budget)			8 333,33	10 000,00
Dépenses totales prévues au budget			**219 677,25**	**263 612,70**

Plan de financement

Financements	Organismes	Montants HT	Part du HT
Subvention D.E.T.R.	Etat	58 440,00	
Subvention Fond 2	Conseil départemental	43 458,83	
Subvention sur réserve parlementaire	Sénateurs de l'Allier	5 000,00	
Fonds concours communauté communes	Com-com Le Donjon	10 000,00	
Sous-total Subventions		**116 898,83**	**53,21%**
Emprunt à 0,95% sur 10 ans	Crédit Mutuel	20 000,00	9,10%
Ressources propres de la commune	Commune	82 778,42	37,69%
Recettes totales prévues au budget		**219 677,25**	**100,00%**

Les projets 2017

Terminer l'aménagement de la mairie

Le principal objectif de cette année 2017 sera de terminer l'aménagement de la mairie. Ces travaux, pour lesquels nous espérons une fin de chantier en mars, sont financés sur le budget de 2016, tout comme les travaux de voirie prévus à l'automne 2016 et reportés début 2017.

Les devis retenus lors de la consultation des entreprises comprennent des agencements intérieurs : placards muraux, étagères et rayonnages, plan de travail, banque d'accueil, signalétique. Ces aménagements mobiliers, qui s'élèvent à 18 500 € HT (Lots menuiserie bois, plâtrerie-peinture, serrurerie) et qui expliquent en grande partie le surcoût par rapport au chiffrage initial, ont été budgétisés, mais leur réalisation avait dès lors été programmée pour début 2017. Le conseil municipal prendra une décision définitive quant à l'opportunité de maintenir ou non cette option.

Enfin, l'aménagement de ces locaux rénovés sera complété par l'acquisition de mobilier, dont le coût devrait se chiffrer à environ 6000 €.

Démolition ancien café et création d'un parking

Le bâtiment de l'ancien café, très vétuste, risque partiellement de s'effondrer. Nous avons décidé de le faire démolir et de créer, à son emplacement, un parking qui permettra d'accroitre la capacité de stationnement sur la place de la mairie. Les gravats de démolition conservés sur place, nivelés et compactés, seront recouverts, en finition, par une couche de dix centimètres de pierres. Un mur de soutènement sera construit en limite de propriété (en bas du futur parking).

L'investissement total est chiffré à 15 000 € TTC. Nous solliciterons la subvention au titre de la solidarité départementale (5000 €) et nous ferons une demande d'aide au titre du produit des amendes de police.

Achat et aménagement local à usage de garage et atelier

La construction d'un local technique à usage de garage et d'atelier était envisagée sur le site du stade depuis quelque temps. Or, l'opportunité d'achat d'un ancien atelier, situé dans le centre du bourg, s'est présentée au cours de cette année. Ce local, d'une surface suffisante et comportant des petites dépendances, nécessiterait quelques petits aménagements et surtout la rénovation de la toiture des dépendances et le remplacement des plaques en fibrociment du bâtiment principal.

Actuellement, le projet est à l'étude. : demande de devis, dossiers pour solliciter des subventions, chiffrage du coût du projet. Une décision sera prise au premier semestre 2017.

Divers travaux d'aménagements

La commission des bâtiments a proposé de remplacer six paires de volets dans le logement de l'école, de faire installer un mécanisme pour faciliter la fermeture des volets de l'école, et de poser des plaques de placoplatre sur rail afin de résorber des traces d'humidité sur un mur de la cantine.

La commission "aménagement de l'espace" a retenu l'achat d'une table de ping-pong pour l'aire de loisirs, l'étude de l'installation de toilettes sèches au stade, et le remplacement de la main-courante qui délimite le parking du cimetière.

Le remplacement du copieur de l'école, de plusieurs ordinateurs pour l'école numérique et quelques petits matériels devront vraisemblablement être envisagés au cours de l'année 2017.

En tout état de cause, lorsque les travaux de la mairie seront achevés, une pause budgétaire concernant les investissements nous semble prudente et nécessaire. En effet, le programme d'investissements pour 2017 sera moins ambitieux que celui des années précédentes.

Bernard POIGNANT

Des Slovènes s'attaquent à l'église

En juillet 2016, des étudiants slovènes ont réalisé des relevés architecturaux de notre église.

Ils étaient sept étudiants de l'école d'architecture de Ljubljana (Slovénie), à avoir pris possession de l'église du village. Laser et mètres en mains, ils passent au peigne fin tous les murs, baies et autres éléments du bâtiment.

A l'origine de leur venue, le Centre d'Etude et des Patrimoines (CEP) basé à Saint Christophe en Brionnais. « Depuis 27 ans, nous avons déjà répertorié avec des étudiants étrangers, une centaine d'églises romanes, explique son directeur, Pierre DURIX.

Après avoir fini les relevés des églises romanes du Charollais-Brionnais, nous avons commencé dans le Clunisois et dans l'Allier.

Suite logique pour celui qui estime qu'un lien fort existe entre les deux régions, sous l'ancien régime, la paroisse de Saint Léger faisait d'ailleurs partie du diocèse d'Autun, et puis, l'atelier de sculpture du Donjon a laissé quelques chefs-d'œuvre, dans ce secteur du Val de Loire. Aussi bien ici qu'à Chassenard, Neuilly en Donjon ou Anzy le Duc, l'art roman ne s'est pas arrêté à Cluny.

Au cours de leur séjour, les étudiants slovènes ont effectué un travail de fourmi qui leur offre une excellente formation pratique. Il est important pour eux de venir ici, car il n'y a pas beaucoup d'architecture de ce type dans leur pays.

Les relevés seront ensuite remis à l'université de la Sorbonne et utilisés dans le cadre d'une thèse de doctorat.

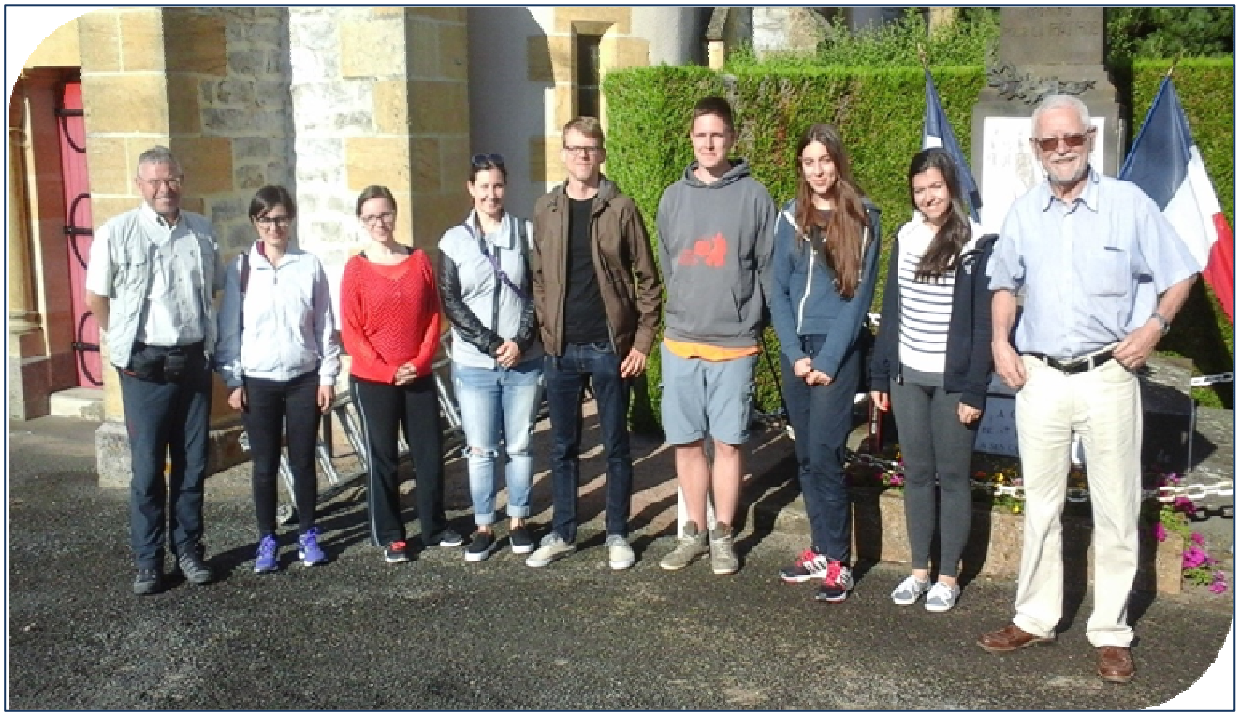

Les sept étudiants entourés de M DURIX (à droite) et M Valentin SLACEK (à gauche)

Michel RAJAUD

Départ en retraite

Trois ans jour pour jour après Huguette Lieudenot, c'est notre cantonnier René Raquin qui faisait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er avril (facétieux nos amis!).

René étant employé par les communes de St Léger (depuis le 1er janvier 1987) et du Pin (depuis le 1er juin 1996), c'est tout naturellement qu'elles s'associèrent pour organiser le 25 mars une petite réception en son honneur à la salle polyvalente de St Léger.

Etaient présents autour de Bernard Poignant et Raymond Bonnot, les anciens maires Marcel Contoux et Bernard Fréty avec qui René a passé de nombreuses années, beaucoup de conseillers municipaux actuels et passés et maintes personnes ayant côtoyé et apprécié notre ami René, sans oublier bien sûr sa famille et ses amis.

Les missions du cantonnier dans nos petites communes étant nombreuses et variées , René, grâce à ses compétences, sa gentillesse, son écoute et sa disponibilité a permis à la collectivité de faire face au quotidien mais aussi à l'imprévu qui s'invite quand on ne l'attend pas.

Tout au long de sa carrière, il s'est efforcé de se rendre disponible à tout moment pour assurer son service auprès de la commune et de ses habitants.

Merci René pour toutes ces années passées au service de la commune, commune que tu as laissée entre de bonnes mains en la personne de Jean-Yves Pelletier.

Le pot de l'amitié vint clore cette très sympathique réunion.

Joëlle PICARD

Un nouvel employé communal

Un « petit » nouveau dans l'équipe des employés communaux …

Il demeure à Saint Léger sur Vouzance depuis l'âge de deux ans, papa originaire de Saint Léger, maman de Luneau, Sandrine, sa compagne, Léodégarienne depuis treize années, Jean-Yves Pelletier est notre Agent Territorial depuis le 1er Mars 2016 prenant la suite de René Raquin qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Jean-Yves, un enfant du pays, riche de sa connaissance du village, de son histoire, de ses habitants (ou presque tous ?!...), … est engagé pour ses compétences et son expérience du métier. Menuisier de formation, il a travaillé 23 années durant à la menuiserie Bailly à Molinet, notamment responsable du parc de bois, il assiste le chef d'atelier qui lui confie missions et responsabilités.

En 2010, après la fermeture de la menuiserie, il est engagé comme employé communal à Molinet, poste qu'il a occupé durant quasi cinq années.

Côté « passe-temps » : la chasse ... le travail du bois et le bricolage … on y revient !

Notons également son investissement au sein de l'association des donneurs de sang de Saint Léger depuis 1988; association dont il est président depuis l'an 2000.

En poste depuis quelques mois, Jean-Yves reconnait volontiers le bon accueil que lui ont réservé les administrés; ses collègues, Chantal, Nelly, Patricia et Christelle ; Virginie l'institutrice; le maire, Bernard Poignant, ses adjoints et le conseil.

Employé méticuleux, autonome, discret et de bonne volonté, voilà les bons ingrédients réunis pour assurer le bon service.

Bienvenue à toi Jean-Yves,

Fais bon et long chemin à Saint Léger!

Karine TERRIER

Une journée avec … Chantal

Comme elle le dit elle-même, malgré sa jeunesse, elle est aujourd'hui la plus ancienne des employés communaux de Saint Léger !!!

Chantal Gevaudan se reconnaît dans le portrait d'une femme dynamique, qui a du « sang », selon ses mots, aimant faire le clown et qui parle beaucoup (toujours selon elle … ☺ …).

Agent contractuelle depuis le 1er Septembre 2003, elle est engagée par Marcel CONTOUX, alors Maire de la commune, pour assurer la surveillance des enfants à la cantine scolaire en soutien à Maryse.

Elle est aujourd'hui en charge de la cantine : de la réception des repas confectionnés à la cantine de la MFR de Saligny sur Roudon, elle assure le service et le nettoyage de la cantine, aidée pour la surveillance des enfants par Patricia.

Chantal assure également le nettoyage de l'école chaque jour, de la mairie et des vitres de la salle polyvalente.

Le dynamisme ne manque pas en effet …

On se souvient de Chantal qui durant la scolarité de ses enfants au RPI s'est investie dans son rôle de présidente de l'association des parents d'élèves, organisant « choucroute », carnaval et loto pour récolter des fonds pour aider au financement des voyages scolaires.

Enfin, notons son rôle plus informel que lui confient les enfants à la cantine.

A l'aise avec « Chanchan » leur cantinière qu'ils tutoient, à sa demande, ils ont autour de neuf-dix ans et profitent de la pause déjeuner pour partager avec elle les petits ou grands moments de leur vie, les « bobos », les vacances, les amours, quelques secrets … très personnels … un rôle qui compte pour « Chanchan » …

Bonne continuation à toi « l'ancienne »,

Karine TERRIER

Remplacement de la secrétaire de mairie

A s'y méprendre, le même sourire chaleureux, le même regard bleu rieur, la même gaieté, c'est l'accueil réservé aux administrés à la mairie de Saint Léger du 19 Mai au 3 Octobre 2016 par … (Nelly étant bien occupée à accueillir son « Petit » …) Christelle PAIR, sa remplaçante.

Adjointe administrative depuis six années, Christelle a partagé son temps, durant cette période de remplacement entre la mairie de Saint Léger et celle de la Chapelle aux Chasses.

Occasion pour elle de découvrir notre village.

Accueillie, avec toute la gentillesse que nous lui connaissons par Nelly, elle a repris le flambeau :

- L'accueil des administrés (répondre aux demandes de cartes grises, cartes nationales d'identité, actes de naissance, réservation de la salle polyvalente, remise de la clé de la carrière, …)
- Travail en étroite collaboration avec le maire et ses adjoints
- Relation avec la trésorerie
- Relation avec les fournisseurs
- Participation aux conseils municipaux
- Etc. …

Elle a su assurer le service et s'adapter notamment à des conditions de travail inhabituelles puisqu'elle a pris son poste au début des travaux de la mairie.

Christelle gardera un bon souvenir de son remplacement à la mairie de Saint Léger et se dit toute prête à revenir …

A toi de jouer Nelly !!!... ☺

Karine TERRIER

Concours intercommunal des Potagers 2016

Coup double pour André Wissen

Saint Léger sur Vouzance était cette année la commune organisatrice de la huitième édition du Concours intercommunal des potagers, réunissant les communes de : **Molinet**, **Chassenard** et **Saint Léger sur Vouzance**.

Le vendredi 21 Octobre, en l'absence de M. Bernard POIGNANT, maire, j'accueillais à la salle polyvalente, pour la remise des prix, tous les participants à ce concours 2016.

J'ai excusé Mme et Messieurs les Maires, ainsi que Mme ROUGEMONT, notre horticultrice.

J'ai remercié chaleureusement de leur fidélité, tous les jardiniers, j'ai noté aussi, que pour nous jury, c'était une très belle expérience, d'apprendre les trucs et astuces souvent simples mais efficaces, dont ils sont fiers de nous parler.

Les aléas climatiques du printemps ont certainement eu des répercussions sur les inscriptions, nous avons eu moins de participants cette année.

M. René LEPOT, Adjoint à Molinet, a sensiblement tenu le même discours, mais en allant plus sur la bonne ambiance régnant au sein du jury, lors de ses passages, dans les potagers.

Pour Maxime LEVITTE, Adjoint à Chassenard, les légumes n'ont plus aucun secret, il est dans son élément, il n'y avait qu'à regarder le magnifique décor qu'il nous a encore concocté, avec l'aide du vainqueur du jour.

S'en est suivie la remise des prix, avec cette année balai télescopique, graines, semoir à petites graines, tablier de jardinier et seaux offert par les établissements BERGERIS, magazine de recettes, livres qui ont récompensé l'ensemble des participants aussi bien enfants qu'adultes, sans oublier les bons d'achats remis par nos horticulteurs et jurés, Mme ROUGEMENT Martine et M. MINET Jean Pierre, des fidèles de ces manifestations.

A noter, le jardin particulier d'un nouveau participant, M. Vincent DI LORENZO de Chassenard. En effet, son terrain étant miné par les lapins, il a tout simplement fait un jardin suspendu.

Pour la première fois, le vainqueur de ce concours est un Léodégarien et un habitué, M. André Wissen, qui cultive pas moins de 2000 m² de jardin, et en Bio, félicitations à lui.

Le fil rouge de cette année était "les 3 plus grosses aubergines". Là encore, c'est M. André WISSEN qui se démarque (il faut dire qu'il était le seul à avoir apporté des légumes), et remporte ce concours. Il se voit remettre un seau et une cisaille à haie.

Après avoir remercié une nouvelle fois tous les présents, le verre de l'amitié très bien accompagné, offert par la municipalité, a clôturé cette soirée.

Rendez vous a été pris pour 2017.

Le classement 2016 adultes :

1er : **WISSEN André**
2ème : **MIRLICOURTOIS Gérard**
3ème : **PICARD Jérôme**
4ème : **PACAUD PAUL**
5ème : **THEVENOUX Alain**
6ème : **DI LORENZO Vincent**
7ème : **MACHILLOT Gérard**
8ème : **CANTAT Pascal**
9ème : **PRIEUR Robert**
10ème : **MARTINANT Raymond**
11ème : **GUILLOUX Robert**
12ème : **GUINET François**
13ème : **VEILLON André**
14ème : **GEAI Jean-Paul**
15ème : **CONTOUX Maurice**
16ème : **SANCHEZ Danièle**
17ème : **VERNUSSE Robert**
18ème : **MOUSSERIN Raphael**
19ème : **MACHILLOT Sophie**

Le classement 2016 jeunes:

1ere : **GETENAY Clara**
1ere **FONGARNANT Elodie**
1er : **Ecole et Accueil de Loisirs**
1er : **MOUSSERIN Lucas**

Concours intercommunal des Potagers 2016

Concours des Maisons fleuries 2016

Le 20 juillet 2016, la commission municipale recevait ses homologues de Luneau (Isabelle GENDRE), Chassenard (Evelyne POTIGNON, Nathalie GETENAY et Maxime LEVITE), Saint Didier en Donjon (Jérôme LASSOT), et Molinet (Annie FEJARD), complétée par les horticulteurs voisins, Mme Martine ROUGEMONT, M. Jean Pierre MINET et M. Georges LHUILLIER) qui forment le jury devant départager les participant(e)s à ce concours annuel des maisons fleuries.

Malgré les aléas climatiques, tous les participants se sont démenés sans compter pour offrir au jury de magnifiques colorations toutes aussi belles les unes que les autres, et participer par la même occasion à l'embellissement de notre commune.

La municipalité remercie tous les participants, pour leur implication à faire vivre notre village.

Comme à l'accoutumée, la remise des prix aura lieu le **vendredi 6 janvier 2016 à 19 heures** lors de la présentation des vœux de la municipalité.

Voici le classement de ce concours 2016 :

1er : MARTINANT Raymond
2ème : VERNUSSE Robert
3ème : BUSSEROLLES Fernande
4ème : SALMIN Yvette
5ème : PELLETIER Edith
6ème : GEVAUDAN Sandrine
7ème : SANCHEZ Danièle

Michel RAJAUD

Cérémonie des vœux 2016

La salle polyvalente accueillait le vendredi 8 janvier la traditionnelle cérémonie des vœux du maire.

C'est devant une nombreuse assemblée que Bernard Poignant présenta à tous et toutes ses vœux puis dressa le bilan de l'année écoulée malheureusement marquée par les terribles attentats et présenta les projets 2016.

Cette rétrospective permet aux nouveaux habitants de découvrir notre commune, petite certes, mais dynamique.

Après la non moins traditionnelle remise des prix des maisons fleuries, c'est autour du verre de l'amitié que se termina ce premier rendez-vous de l'année.

Joëlle PICARD

La vie de notre école

Les effectifs :

Cette année, dans notre classe, nous sommes 27 élèves : 16 CM2 et 11 CM1. 23 élèves viennent par le car, et 4 élèves habitent à Saint-Léger : Rose Laforêt, Shaïnesse Salmi en CM1, Maxence Laforêt et Clara Maillet en CM2. Notre maîtresse, Virginie Lainé, est ici pour la neuvième année.

De gauche à droite :

(Rangée du haut) Clémence Jardin, Clara Marcaud, Maëva Thévenoux, Shaïnesse Salmi, Pierre Cabamus, Rose Laforêt, Charlotte Pellet, Louison Marme, Fantine Pasqualini.

(Rangée du milieu) la maîtresse, Clara Maillet, Mathéo Belotti, Eva Esparon, Kathleen Becker, Awen Hamm, Mathéo Naffetat, Maëlys Bonnot, Ilana Vary, Mathis Jardin.

(Rangée du bas) Kylian Bonnabaud, Régis Mouillevois, Maxence Laforêt, Erin Litaudon, Emilien Pascot, Emeric Laupin, Thomas Lassot, Mathéo Eugène-Chappuis, Gaëtan Pascot.

Les projets et les sorties prévues cette année :

Comme tous les ans, nous sommes affiliés à l'USEP. Avec l'USEP, nous avons pu faire de la boxe éducative en première période. En ce moment, nous faisons de l'escrime sportive, et plus tard dans l'année, nous ferons du kinball puis de la crosse québécoise.

Nous allons également participer au cross de Chassenard organisé au profit de l'association ELA. Il aura normalement lieu le mercredi 12 avril 2017.

Nous effectuerons aussi un lâcher de ballons au profit du téléthon avec les pompiers de la caserne du Donjon, le jeudi 1er décembre 2016.

Cette année, notre classe est inscrite au « challenge orthographe », projet proposé par notre inspection. Il s'agit d'un concours d'orthographe qui se déroule en quatre manches. Pour le moment, nous avons réalisé la dictée d'entraînement (qui ne compte pas pour le classement final) et la première manche qui, elle, comptera pour le classement final. Ces deux dictées se sont bien déroulées et sont plutôt prometteuses. Les CM1 ont obtenu plus de 70 points sur 100 et les CM2 plus de 90 points sur 100. Nous attendons de connaître notre place au classement de la première manche avec impatience…

Lors de ces dictées, chacun d'entre nous effectue sa dictée comme d'habitude, seul sur son cahier. Ensuite, nous travaillons par petits groupes de 3 ou 4, nous corrigeons nos fautes et nous nous mettons d'accord pour ne rendre qu'un seul texte pour le groupe. La maîtresse corrige les textes des différents groupes en respectant le barème imposé par le concours, elle compte les points obtenus par chaque groupe et fait la moyenne des CM1 et celle des CM2. Enfin, elle transmet les moyennes à l'inspection qui réalise le classement de toutes les classes participantes au challenge.

Lors de la première période, dans le cadre d'un travail d'éducation civique et de géographie, nous avons réalisé « l'interview » de monsieur Poignant, maire de la commune. Avant sa venue, nous avions préparé un questionnaire portant sur son rôle, sur le fonctionnement d'une commune et des communautés de communes. Il a gentiment accepté de répondre à l'ensemble de nos questions, et bien sûr, au fil de ses explications, d'autres questions nous sont venues. Nous tenons à le remercier encore une fois d'être intervenu dans notre classe.

En ce moment, nous étudions les fables de Jean de La Fontaine, et nous faisons des liens avec l'histoire: l'époque de Louis XIV. En nous inspirant de ces textes, nous écrirons chacun notre fable, nous effectuerons les illustrations en arts plastiques. Nous taperons nos textes sur les ordinateurs et nous réaliserons un recueil illustré de nos fables.

Après les vacances de Noël, nous irons peut-être visiter la fromagerie Perard dans le cadre d'un travail en sciences sur l'alimentation, la fabrication et la transformation des aliments.

Le voyage de l'an dernier :

L'an dernier, nous avons passé une journée au Parc des oiseaux à Villars les Dombes. La maîtresse nous avait répartis en quatre groupes de 7 ou 8 enfants: un groupe avec Myriam Cabamus, un autre groupe avec Béatrice Marcaud, un autre encore avec Claude Marme et le dernier groupe avec la maîtresse. Chaque groupe avait une « enquête » à mener: il fallait retrouver un oiseau bien particulier dans le parc à l'aide d'une image, trouver son nom, observer comment il se déplaçait, de quoi il se nourrissait... Nous avons ensuite fait le bilan de nos enquêtes avec un soigneur du parc.

Nous avons même pu entrer dans les volières et passer tout proche des oiseaux ! Nous avons aussi assisté au spectacle des oiseaux en vol: c'était vraiment beau ! Pleins d'oiseaux différents nous ont été présentés et volaient juste au-dessus de nos têtes.

Nous avons également pu participer à des ateliers de nourrissage, c'était très intéressant.

Nous avons passé une très bonne journée, avec le soleil! Et, nous en gardons un très bon souvenir!

La kermesse de l'an dernier :

L'an dernier, le thème de la kermesse était «le tour du monde», thème général que chaque maître et maîtresse a abordé différemment.

Pour notre part, un aventurier a raconté ses divers périples… Il a d'abord découvert la boxe aux Etats-Unis. Il s'est ensuite rendu au Brésil en pleine période du carnaval de Rio. Puis, il a fait escale en Afrique. Il s'est ensuite dirigé en Asie et a assisté pour la première fois à des combats de sumo. Son dernier voyage l'a conduit dans le Sud de la France pour une partie de pétanque entre amis. Une danse finale a réuni toute la classe.

Cette année, nous vous donnons rendez-vous le samedi 1er juillet 2017 à Saint Didier en Donjon pour un nouveau spectacle…

Les élèves de CM1-CM2

Le repas des aînés

Samedi 8 Octobre 2016 ,notre Maire , Bernard Poignant , a accueilli le 15ème repas des Aînés, organisé conjointement par le CCAS et l'Amicale des Donneurs de Sang.

Malgré un temps mitigé, la soixantaine de personnes présentes ont posé pour la traditionnelle photo souvenir avant de prendre place bien au chaud à l'intérieur de la salle polyvalente.

Bernard Poignant a salué la participation de tous , associations et convives.

Cette année encore, nous remercions Bernadette Rave pour la superbe décoration des tables.

Côté cuisine, c'est la maison Charrondière qui a concocté un délicieux et copieux repas .

Encore une belle journée d'échanges et de convivialité qui s'est terminée tard en soirée par la traditionnelle soupe à l'oignon.

Isabelle VERNUSSE

Club La Tendresse

Rappelons que c'est en 2003, alors que notre club "La Tendresse" était en sommeil, que M. TAGOURNET reprit la présidence.

Des repas payants à la salle polyvalente et des concours de belote permettent aux adhérents des sorties et repas gratuits ou à moindre coût. L'amitié et la bonne humeur sont au rendez-vous, en plus des anniversaires fêtés chaque mois.

A l'assemblée générale du 27 janvier 2016, M. TAGOURNET décide de se retirer après treize années de présidence, mais reste tout près du nouveau bureau par ses conseils avisés et l'aide aux démarches nécessaires. Nous le remercions pour son dévouement et le bon fonctionnement de notre association comptant actuellement 31 adhérents. Nous avons une pensée émue pour Messieurs Claude GEAI et Armand MARTINANT qui nous ont quittés récemment.

Nous avons organisé cette année deux concours de belote, une sortie au restaurant, et participé au jambon à la broche des donneurs de sang.

Notre réunion mensuelle a lieu le dernier mercredi de chaque mois, nous espérons l'adhésion de nouveaux retraités pour en diversifier les activités possibles : pétanque, marche, vélo, molky, en plus des jeux de cartes actuels.

La carte assurance du club permet également de participer aux sorties ou voyages organisés par les club voisins.

Nous présentons à tous nos meilleurs vœux pour 2017.

Le bureau du Club LA TENDRESSE

Amicale des Donneurs de sang

Des nouvelles de notre amicale :

L'assemblée générale a eu lieu le 20 décembre 2015 sous la présidence de Jean Yves Pelletier. Nous avons accueilli un nouveau membre madame TERRIER Karine à qui nous souhaitons la bienvenue.

Nous avons accueilli également Melle BAUJARD Lola, bébé né au cours de l'année 2015 .

Le bureau de l'amicale se compose ainsi :

Président : Mr PELLETIER Jean Yves

Vice-présidents : Mr SEMET Serge et Me LASSOT Gaëlle

Secrétaire : Me GEVAUDAN Sandrine

Secrétaire adjoint : Mr DUMONT Joël

Trésorière : Me JACQUET Monique

Trésorier adjoint : Mr MARCAUD Gilles

Membres : Mr THERY Etienne, Mr GIRAUD André, Me MAINAUD Nathalie, Mr JACQUET Franck, Mr MAINAUD René, Me TERRIER Karine , Me LAFORET Yvette et Mr LIEUDENOT Maurice.

L'association a organisé son traditionnel concours de belote qui a eu lieu cette année le 13 février (Nous tenons à féliciter notre maire de la commune, Monsieur POIGNANT Bernard pour sa première place), son concours de pétanque et sa soirée « jambon à la broche » le 9 juillet, et sa soirée choucroute le 5 novembre.

Ces manifestations, comme chaque année, ont connu leur succès habituel.

Elle a participé, en octobre, au repas des aînés en apportant une aide financière et une aide au service.

La collecte de sang a eu lieu cette année le jeudi 1er décembre afin d'aider les malades qui ont besoin d'être transfusés. Pour cela, nous lançons un appel à toutes personnes qui souhaiteraient donner leur sang (car les besoins et les malades sont de plus en plus nombreux) et rejoindre l'amicale. C'est un geste précieux qui ne coûte rien et qui peut sauver des vies.

A la fin de l'assemblée générale, en décembre, un cadeau sera remis aux bébés de la commune nés dans l'année écoulée.

La secrétaire de l'amicale, Sandrine GEVAUDAN.

Vouzance et Loire

Vouzance et Loire est une association qui organise des marches sur les communes adhérentes qui sont: Avrilly, Chassenard, Le Donjon, Luneau, Molinet, Montcombroux les Mines, Neuilly en Donjon, Le Pin, Saint Didier en Donjon, et Saint Léger sur Vouzance qui en est le siège social.

Deux marches ont eu lieu cette année :

- Le 9 Avril à Avrilly avec 90 marcheurs et 98 repas préparés par deux bénévoles de l'association.
- Le 1er octobre au Pin avec 73 marcheurs et 89 repas préparés par le nouveau restaurateur de la commune.

Les circuits sont tracés par les délégués des conseils municipaux concernés. Le jour des marches, les membres du bureau de l'association se répartissent les tâches : inscriptions des marcheurs à leur arrivée, préparation et service des ravitaillements et des repas à la salle polyvalente.

L'assemblée générale a eu lieu Vendredi 18 Novembre à Saint Léger sur Vouzance sous la présidence de Chantal Arnoud et Bernard Poignant, maire du village.

Pour 2017, l'association a retenu les dates du 01 Avril pour la marche à Luneau et du **07 Octobre pour celle de Saint Léger sur Vouzance**.

Tous les deux ans, l'association organise un voyage d'une journée et la date du 20 Mai a été fixée pour une escapade à Lyon. L'année 2017 sera également le vingtième anniversaire de Vouzance et Loire.

Monique JACQUET

Association des parents d'élèves du R.P.I.

L'association des parents d'élèves du "R.P.I. Saint Léger sur Vouzance, Saint Didier en Donjon, Le Pin", aura 20 ans en 2017. Plus que jamais, elle a besoin des parents d'élèves pour la faire continuer à fonctionner, et à prospérer.

L'arrivée et l'implication de nouveaux membres des trois communes est impérative pour pouvoir renouveler le bureau et ainsi permettre à l'association de continuer sa route sereinement (nouveaux membres = nouvelles idées, nouveau souffle). Votre présence est donc indispensable lors de l'assemblée générale, qui se tient en septembre (elle a eu lieu le 29 septembre 2016) ainsi qu'aux différentes manifestations.

Cette année les membres du bureau ont partiellement changé :

- Présidente : Mme CHABOT Morgane
- Vice-présidents : MM. BARBEY Benjamin et LASSOT Jérôme
- Trésorier : M. HAMM Sébastien
- Trésorier-adjoint : M. CAFFIERE Gilles
- Secrétaire : Mme CANOT Sandrine
- Secrétaire-adjointe : Mme COMTE Anne-Sophie
- Commissaires aux comptes : MM. LAUPIN Dominique et PASCOT David
- Membre du bureau : M. GENETTE Julien

L'association a pour but d'organiser des manifestations, le loto a eu lieu le 20 novembre 2016 à Saint Léger sur Vouzance, une soirée dansante (1er ou 2éme week-end de mars 2017) au Pin, et une kermesse prévue le 1er Juillet 2017 à Saint Didier en Donjon, dont les bénéfices permettent :

- De participer aux financements des différentes sorties scolaires.
- D'acheter des cadeaux aux enfants et aux écoles, qui sont remis par le père-noël lors du spectacle qui a eu lieu le mardi d'avant les vacances (cette année le 13 Décembre 2016).
- D'organiser un carnaval avec un lâcher de ballons et un goûter, qui aura lieu le samedi 18 Février au Pin.

Gagnantes de la super quine avec Mme CHABOT présidente de l'association

Merci à tous (parents d'élèves, professeurs des écoles, ATSEM, Mairie, habitants des 3 communes…) pour votre participation et votre investissement.

Nous vous attendons nombreux à ces différentes manifestations. Les enfants comptent sur vous.

La secrétaire de l'association, Sandrine CANOT

Centre Social "La Farandole"

Le centre social « la farandole » est une association qui valorise la coopération « bénévoles/administrateurs/salariés », c'est ce qui lui permet de fonctionner.

Un nouveau bureau a été élu le 31 Mai 2016 pour assurer la gestion courante de l'association, suivre l'évolution des projets, faire des propositions autour des grandes orientations du projet social au conseil d'administration.

Président :	M. SERVOLE Nicolas
Vice-présidentes :	Mmes DERIOT Eliane et PICARD Jocelyne
Secrétaire :	Mme CANOT Sandrine
Trésorière :	Mme ROTAT Marguerite
Les membres :	M. LABBE Guy, Mme MARIDET Annick, Mme MERLE Angélique, Mme MILLION Sylvie, M. TAIN Franck, M. TINARDON Jacques, Mme TRUGE Monique.

Comme le dit si bien le nouveau président : « c'est en se réunissant, en travaillant ensemble, riche de nos multiples talents que nous pouvons accomplir de grandes choses ! »… « Et que notre centre porte en lui, les éléments essentiels qui permettront l'épanouissement de notre territoire… ».

Quelques manifestations 2017 :

- Vide dressing le 05 Février,
- Accueil de loisirs pendant les vacances de Février,
- Bourse à la puériculture, vêtements et jouets du 05 au 08 Avril,
- Sortie famille au Zoo de Beauval le 13 Mai,
- Allier pleine nature la semaine du 16 Mai…

Vous retrouverez toutes ces informations et bien d'autres dans le journal de la farandole ainsi que sur le site internet : http://lafarandole.centres-sociaux.fr.

Vous pouvez les suivre et être avertis des nouveautés à partir de leur page Facebook : Centre Social La Farandole.

Pour le président, la secrétaire :

Sandrine CANOT

L' école des année 90
Création du R.P.I.

Rang du haut : RAVE Sylvain; BICHET David; DURANTET Damien; MOREAU Guillaume; GOURLIER Christelle; RAVE Aurélie; GUILLOUX Stéphanie; GEVAUDAN Amélie; BLIEZ Aurélie.

Rang du bas : GEAI Florent; JARDIN Amandine; LAPANDRY Gaëlle; GENETTE Céline; RAJAUD Cindy; ROBERT Julie.

Cette photo date de l'année scolaire 1995-1996. Elle est prise dans la cour de la grande école. On note qu'il y a des enfants de Saint Léger sur Vouzance mais également des communes de Saint Didier en Donjon et du Pin car, depuis la rentrée scolaire 1990-1991, un regroupement pédagogique intercommunale (RPI) a été créé par les trois communes.

L'organisation du RPI était la suivante: les classes de maternelle étaient rassemblées dans les locaux du Pin; Saint Didier en Donjon accueillait les CP, CE1, CE2, et Saint Léger sur Vouzance les CM1, CM2, avec des petites variantes selon les années et les effectifs. Un ramassage scolaire est mis en place par le conseil général pour conduire les élèves d'une école à une autre en fonction de leur niveau.

C'est Mme JALLAT qui avait en charge les élèves de Saint Léger jusqu'en 1998, date à laquelle elle a fait valoir ses droits à la retraite. Pour la remplacer, Christelle MYRLICOURTOIS prit la fonction d'institutrice en cette fin de décennie (voir photo ci après).

Franck JACQUET

Rang du haut : MIRLYCOURTOIS Christelle; JACQUELIN Marjolaine; LALLIAS Angélique; PETIT Stéphanie; CHEVASSON Sophie; RATHIER Alexandre; BICHET Arnaud.

Rang du bas : RAY Dorine; GUILLOUX Sarah; SAVRE Laëtitia; COLAS Kelly; THUILLIER Camille; COURRIER Kévin; RAJAUD Sophie.

C'est en 1989, lors d'une réunion entre Mr CHEVASSON, maire de Saint Didier en Donjon, Mr FRETY, maire du Pin et Mr CONTOUX, maire de Saint Léger, que l'idée de créer un Regroupement Pédagogique Intercommunal a été évoquée. C'est sous l'impulsion des instituteurs de l'époque et notamment de Mr JALLAT, instituteur à St Léger qui s'est beaucoup investi, que ce projet a pu voir le jour. Constatant que les effectifs étaient en baisse significative, il fallait agir rapidement pour que nos villages ne perdent pas leurs écoles.

La décision fut prise de créer le RPI pour maintenir une école dans les trois communes et ainsi conserver une activité au sein de nos trois villages car tout le monde sait bien qu'un village sans école est un village moins attractif pour les jeunes familles.

C'est à la rentrée de Septembre 1990 que cette organisation devint effective, avec Mr JALLAT aux commandes de l'école de St Léger jusqu'en 1994, date à laquelle il prit sa retraite, passant le flambeau à son épouse jusqu'en 1998.

La survie de nos trois petites écoles était alors assurée pour plusieurs années.

En parallèle à ce regroupement, les parents d'élèves continuèrent leurs manifestations mais dans leurs communes respectives. Jusqu'en 1996, à Saint léger c'est Jean-Paul GEVAUDAN qui fut le dernier président de l'association communale. A partir de septembre 1997, voyant que la main d'œuvre bénévole était de plus en plus rare, la décision fut prise de créer une association commune entre les parents des trois villages et c'est Christian MAUNY de Saint Didier qui en pris les commandes pendant plusieurs années avant de passer la main à Sylvie SAVRE du Pin. Actuellement c'est Morgane CHABOT de St Didier qui en est la présidente.

Franck JACQUET

D'un siècle à l'autre ... 1916 - 2016

Par sandrine CANOT

Etat civil 1916

MARIAGE : Néant

NAISSANCES :

- CHAMPIN Maxime, Benoît, Claudius	18 Novembre
- CHARRIER Jacques, Marcel	06 Novembre
- FARNIER Claudia	01 Juillet
- LEPINASSE Marie-Rose, Joséphine	18 Septembre

DÉCÈS :

- CHARPIN Claudine	09 Mai
- JAMES Jean	20 Juin
- LEGUT François	25 Avril
- ROBELET Marie	23 Décembre

Transcriptions de décès aux armées : Morts pour la France

- CHARNET Benoît	07 Mai 1915, transcrit le 20 décembre 1916
- BAILLY Pierre	04 Juin 1916, transcrit le 18 août 1921
- COLIN Etienne	03 Août 1916, transcrit le 22 décembre 1916

Etat civil 2016

MARIAGE : Néant

NAISSANCE :

- MERLE Léane	23 Juin

DÉCÈS :

- LAPROTE Jannine épouse GACON	21 Mars
- GEAI Claude, Jean	15 Juin
- DEVILLARD Anna, Elise	06 Novembre
- MARTINANT Armand, Marie, Claude	14 Novembre

Les décisions du conseil municipal en 1916

En cette troisième année de guerre, les décisions du conseil municipal sont prises principalement par quatre des membres de celui-ci, les autres membres étant mobilisés pour la guerre européenne.

Ils se réunissent en :

- trois sessions ordinaires,
- deux sessions extraordinaires,

dont voici quelques extraits :

Lors de la première session extraordinaire du 30 Janvier 1916, le Président ouvre la séance en exposant le cas des deux suppléants du Maire qui ne peuvent plus assurer leurs fonctions, l'un en raison de ses occupations journalières d'horticulture, de taille des arbres et de la vigne qui le mènent fréquemment en dehors de la commune, l'autre métayer qui se trouve dans le même cas à cause de ses travaux de culture. Il y a donc lieu de pourvoir d'urgence à leur remplacement.

Lors de la session ordinaire du 15 Février 1916, le conseil statue sur l'admission ou le rejet des demandes d'inscription sur la liste nominative des personnes appelées à bénéficier de l'assistance médicale.

L'élection d'un comité permanent d'action agricole, chargé, pour la durée de la guerre, de l'organisation générale du travail agricole et de la surveillance de la culture de toutes les terres, se déroulera lors de la session extraordinaire du 20 Février 1916 et se composera de trois membres du conseil et de quatre autres membres, agriculteurs, choisis parmi les notables agriculteurs.

La session ordinaire du 28 Mai 1916 voit l'approbation du compte administratif et du compte de gestion, ainsi que la présentation du projet de budget 1917 et la décision d'autoriser la commune à imposer en 1917 des centimes additionnels pour permettre au budget de trouver son équilibre.

Par ailleurs le conseil décide qu'en dehors de l'agglomération principale, siège du bureau, toute distribution de télégrammes privés soit frappée d'une taxe au profit du gérant ou du porteur (0.50 frs pour le premier kilomètre et 0.30 frs pour les kilomètres suivants).

La session ordinaire du 13 Août 1916 s'ouvre avec l'audition d'une lettre du maçon de Digoin qui demande l'autorisation, pour faciliter les travaux, de démolir une partie du mur situé en face d'un caveau auquel il doit poser la couverture. Elle lui est accordée sous conditions que la réfection du mur, faite avec le plus grand soin, suive immédiatement la cessation des travaux et respecte toutes les lois, décrets, ordonnances, règlements de police et délibérations antérieures prises par le conseil.

En réponse à la loi du 30 Juin 1916 qui supprime pour les récoltants le droit de distiller à domicile le produit de leur récolte ainsi qu'à la circulaire relative aux bouilleurs de cru, à la création et à l'organisation d'atelier public de distillation dans chaque commune vignoble, le conseil décide qu'il y a nécessité d'ouvrir trois ateliers publics de distillation dans la commune à faire fonctionner : au Bourg, aux Tournus et aux Thénons. La multiplicité des ateliers se justifie par le fait de l'éloignement des deux hameaux du bourg et par la difficulté qu'éprouve le récoltant pour transporter le produit de sa récolte d'un lieu dans un autre.

Le conseil décide que le balayage des classes se fera par les élèves avec achat pour la commune des balais nécessaire au nettoyage.

Sandrine CANOT

Saint Léger d'hier et d'aujourd'hui

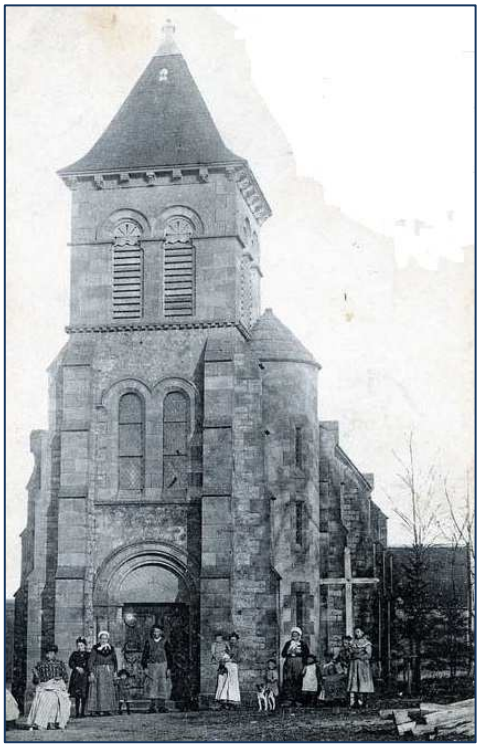

Eglise de Saint Léger sur Vouzance en 1912 ...

... et aujourd'hui

Jusqu'à la révolution française de 1789, l'église faisait partie du diocèse d'Autun.
Depuis 1823, elle fait partie du diocèse de Moulins.
Le chœur est la partie la plus intéressante de l'église : il est du style roman bourguignon et date du XIIème siècle.

<u>Vers 1910</u>

Saint léger d'hier et d'aujourd'hui

Le moulin de l'Usine

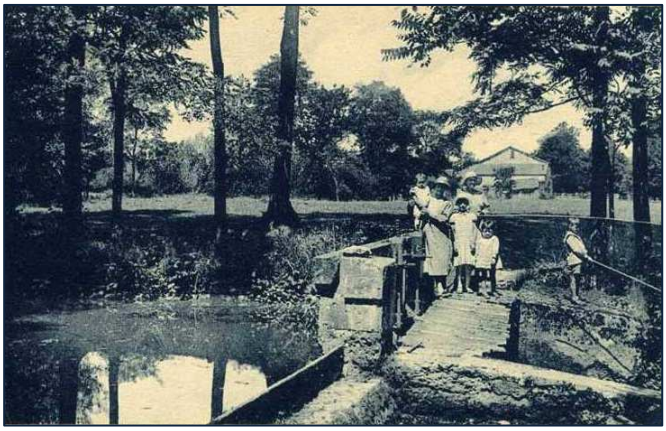

Le moulin de l'Usine, construit à la fin du 19ème siècle, avec une turbine, a cessé son activité en 1993.

Avant 1900, le moulin était exploité par M. BAILLY qui faisait de la fécule. Par la suite, c'est M. Jean-Marie SAVRY qui exploite le moulin avec son fils André qui continuera seul à partir de 1960 et jusqu'en 1993

Il moulait de la farine, de l'orge, surtout pour les boulangers.

Communauté de communes Le donjon Val Libre

Fusion des Intercommunalités :

Les évènements se sont accélérés depuis la parution du dernier bulletin municipal. En effet nous en étions restés à une probable fusion à quatre collectivités (Le Donjon, Dompierre, Varennes et Lapalisse).

Le souhait de Lapalisse était de rejoindre l'Agglomération de Vichy, mais vu le refus de celle-ci, ils ont choisis de rester seul, la loi leur permettant.

Sur ce, et après validation en Conseil Communautaire à une très large majorité (15 pour, 4 contre et 1 abstention) pour Le Donjon, majorité aussi pour les deux autres intercommunalités, les présidents de ces dernières ont demandé à la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale) le souhait de fusionner.

Celle-ci a répondu favorablement à cette requête, et M le Préfet en date du 8 Juin 2016 prenait un arrêté portant projet de périmètre relatif à la fusion.

Suite à cet arrêté, le conseil communautaire devait se positionner définitivement sur le périmètre proposé par M le Préfet, et c'est à l'unanimité des membres présents que celui-ci a été validé le 16 Juin 2016. Les communes ont délibéré majoritairement aussi.

Dès lors et sur la demande de la préfecture, les trois exécutifs ainsi que les directeurs se sont réunis à plusieurs reprises afin dans un premier temps, de choisir une dénomination pour le nouveau périmètre, qui sera « **Entr' Allier Besbre et Loire** », ensuite où se situera le siège, donc consensus pour Varennes sur Allier et finalement, quelle sera la Trésorerie, celle de Dompierre sur Besbre a été plébiscitée, il fallait qu'elle soit sur le territoire de cette nouvelle intercommunalité.

Il est vrai que les distances s'allongent, certainement plus de déplacement et plus loin, mais ce n'est qu'un moindre mal, une fusion qu'avec Dompierre sur Besbre aurait certainement entrainé à plus ou moins long terme, encore une fusion, mais cette fois ci avec une agglo, et là nous ne maitriserions plus rien, alors qu'avec cette collectivité rurale, nous pouvons espérer mieux lutter contre ces communautés d'agglomération, et que notre parole sera entendue, en tous cas nous ferons tout pour, nous serons présents à chaque fois que nécessaire afin de montrer notre existence et surtout réaliser des projets sur notre commune, et enfin participer aux débats sur les nouvelles compétences qui seront imposées, et aussi très importantes pour nos petites collectivités, PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire), assainissement, etc.

La mise en place de cette fusion est fixée au 1er Janvier 2017.

Réalisations et Projets 2016 :

Bar Restaurant et Epicerie à Montaiguet en Forez :

Durant toute l'année, les artisans se sont succédés, afin de rénover ce qui fût « l'Hôtel de Bourgogne », l'épicerie est opérationnelle, et le bar restaurant « Le Bourgogne » devrait ouvrir début avril 2017, les futurs gérants viennent de MASSIAC dans le Cantal, Mr et Mme PARIENTE.

Maison du canal à Avrilly :

Suite à son achat en 2015 à VNF (Voies Navigables de France) cette maison de garde va être aménagée en hébergement touristique pour la maison d'habitation, et en espace d'animation dans le bâtiment annexe.

Construction d'un bâtiment artisanal sur la Zone d'Activité des Bernards :

Bâtiment composé de 4 modules et proposé à la location pour des artisans, il est vrai que sur le territoire, il y a très peu de bâtiments aux normes actuelles et fonctionnels. Sera adossé à ce bâtiment un local pour stocker le matériel de notre collectivité.

Plateaux Multisports à Montaiguet en Forez et Sorbier :

En 2013, sept plateaux ont été installés sur notre Communauté de Communes, et il avait été convenu de reconduire cette opération pour les communes souhaitant s'équiper à leur tour.

Projet de construction de logements pour personnes âgées.

La Communauté de Communes a racheté une partie du terrain de l'ancienne Ecole Privée du Donjon. Nous avons déjà réalisé la voie d'accès avec parking, à côté de la nouvelle pharmacie.

Le bâtiment restant sera démoli, et 11 logements seront construits l'année prochaine ou début 2018. Il y a un réel besoin en termes de logement pour les personnes venant d'être en retraite ou les personnes seules habitant nos villages et ayant de plus en plus de difficultés pour se déplacer.

Ici, il y aura tous les services sur place en matière de soin, (maison de santé, médecins spécialistes et pharmacie), d'organisme publics, (Maison de Service Aux Publics, permanence de la trésorerie) et aussi tous les commerces à proximité.

Afin d'enjoliver ce lieu le conseil communautaire a décidé de réaliser une fresque sur le mur, le long du parking, représentant notre ruralité, ainsi que quelques bâtiments ou lieux représentatifs de notre territoire.

Aménagement d'une Halte Nautique à Luneau :

Dans le cadre du réaménagement du Canal de Roanne à Digoin, à Bonnant, une halte nautique sera aménagée pour les plaisanciers, dans le même style que celles de Chassenard et Molinet.

Soutien à l'investissement communal:

Un fond de concours d'une somme de 140 000 € (soit 10 000 € / commune) a été mis en place de façon à aider celles-ci dans leurs investissements. Concernant notre commune, la somme sera utilisée pour la rénovation de la Mairie.

Rénovation et mise en valeur du petit patrimoine vernaculaire et naturel à des fins touristiques :

Tout est dit dans cette phrase, cela concerne, les cabanes de vignes, les croix, etc. ...

Divers :

Reconduction d'une subvention de 15€ par élève du primaire, pour aider au financement des sorties scolaires.
Très beau succès des animations estivales.
Changement de dénomination du Relais de Services Publics en Maison de Services au Public.

Michel RAJAUD

Informations diverses

- ***Déchèterie « Les Bernards » au Donjon***

Gardien : Cédric DANDOIS (remplacé actuellement par Alexandre FAU)

Téléphone : 04 70 31 83 82

Horaires d'ouverture *(fermée les jours fériés) :*

Lundi	Mercredi	Samedi
14h00 - 17h30	8h15 - 12h15	8h15 - 12h15 / 14h00 - 17h30

- ***Programme « Habiter mieux »***

« Habiter mieux » est une aide financière nouvelle pour vous permettre de réaliser des travaux de rénovation thermique pour bien vous chauffer et diminuer vos factures d'énergie.

Avez-vous droit à « habiter mieux » ? Oui :
- si vous occupez le logement dont vous êtes propriétaire (le logement doit avoir plus de 15 ans)
- si les travaux garantissent une amélioration de la performance énergétique d'au moins 25%.
- si vos ressources ne dépassent pas les montants suivants (somme des revenus fiscaux de référence) :

Nb de personnes	Ressources 2015
1	14 308€
2	20 925€
3	25 166€
4	29 400€
5	33 652€
Par pers. suppl.	4 241€

- ***Opération « Tranquillité Vacances » :***

La gendarmerie nationale peut, une fois alertée, veiller sur votre logement laissé vide pendant votre absence. Avant de partir en vacances, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile. Les maisons secondaires peuvent également être surveillées.

- ***Changement des horaires de la mairie et de la bibliothèque :***

Voici les nouveaux horaires d'ouverture au public de **la mairie** depuis le 1er octobre 2016 :

Lundi : 9h00 à 12h00

Jeudi : 9h00 à 12h00

1er et 3ème samedi : 9h00 à 12h00

La bibliothèque est, quant à elle, ouverte **tous les samedis de 11h00 à 12h00**.

La permanence du Maire et/ou du 1er adjoint est maintenue **tous les samedis de 11h00 à 12h00.**

Informations pratiques

Carte d'identité : Valable 15 ans pour les adultes et 10 ans pour les mineurs. Pour tout renouvellement, se présenter en mairie avec 2 photos d'identité conformes et 1 justificatif de domicile (factures eau, Edf, téléphone ou avis d'imposition de moins d'un an).
Coût : gratuit. (⚠ *Bientôt renouvelable que dans certaines mairies équipées d'une station biométrique…)*

Passeport : S'adresser à la mairie du Donjon, équipée d'une station biométrique. Se présenter avec 2 photos d'identité conformes, 1 justificatif de domicile (factures eau, Edf, téléphone ou avis d'imposition de moins d'un an) et votre carte d'identité. Coût : 86€, validité : 10 ans.

Principaux Tarifs 2017 :

Salle polyvalente	Habitants de la commune	2,70€ par couvert jusqu'à 70 couverts, à partir de la 71ème à la 150ème personne : 1,45€ par couvert
	Personnes extérieures	3,10€ par couvert jusqu'à 70 couverts, à partir de la 71ème à la 150ème personne : 1,65€ par couvert
	Journée supplémentaire	Tarif forfaitaire : 57€
	Caution	150€
	Vin d'honneur	De 3 heures à 3 heures 30 : 60€ Au-delà de 3 heures 30 : 120€
	Electricité	0,52€ /kWh
	Gaz	6,70€ /m3
Cimetière	Concessions	70€ le m²
	Columbarium	320€ pour 15 ans 525€ pour 30 ans
Cantine	Repas enfant	3,42€ par enfant

Récolte de bouchons plastiques :

Un bac est à votre disposition en mairie afin de récupérer vos bouchons plastiques au profit de l'association « Ensemble pour Flo ». Merci pour votre don. Pour en savoir plus, vous pouvez visiter le site de l'association : *http://www.ensemblepourflo.com*

Distri-pain **:** Un distributeur de pain est à votre disposition depuis le mois d'avril au bourg, sur la place de la mairie. Il est approvisionné chaque jour par la boulangerie « Epi de Louis » de Digoin. (Règlement en espèce ou par carte bleue). La commune assure l'alimentation électrique du distributeur. Elle est heureuse de pouvoir offrir un service très utile aux habitants de la commune.

Mémo utile

La Mairie :

- **Horaires d'ouvertures** : **Lundi : 9h à 12h**
  Jeudi : 9h à 12h
  1er et 3ème Samedi : 9h à 12h

Téléphone : 04 70 55 61 79

- **Bibliothèque** : **Mme JALLAT Samedi : 11h à 12h**
- **Courriel** **mairie-saint-leger-sur-vouzance@wanadoo.fr**

Les élus :

POIGNANT Bernard	Maire	04 70 55 66 11
RAJAUD Michel	1° Adjoint	04 70 55 64 62
PICARD Joëlle	2° Adjoint	04 70 55 60 51
JACQUET Franck	3° Adjoint	04 70 55 68 08

Les urgences :

POMPIERS - à partir d'un fixe	**18**
POMPIERS - à partir d'un portable	**112**
SAMU	**15**
GENDARMERIE	**17**
E.D.F (Sécurité, dépannage) Dépannage 24 h/24, pannes, accidents.	**09 726 750 03**

Les numéros utiles :

SALLE POLYVALENTE	04 70 55 61 06
ECOLE PRIMAIRE	04 70 55 62 69
COLLEGE – LE DONJON	04 70 99 50 71
PRETRE : Abbé PILLARD, Dompierre-sur-Besbre	04 70 34 51 76
Communauté de communes LE DONJON VAL LIBRE	04 70 99 52 66
Relais de SERVICES PUBLICS (Com-Com Le Donjon)	04 70 99 69 89
DECHETTERIE Les Bernards – LE DONJON	04 70 31 83 82

Bonne Année

Le Conseil municipal de Saint-Léger-sur-Vouzance vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2017 et vous invite à la cérémonie du nouvel an qui aura lieu :

Le vendredi 6 janvier 2017 à 19h00

A la salle polyvalente

Saint-Léger sur Vouzance